

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 27 JUIN 2006 À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Six, le 27 Juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 27 Juin 2006 à 20 Heures 30, en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE,

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Marcel COULIOU, Jacques LASSERRE, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Serge NEAU, Michel ALBINET,

Membres suppléants votants : Madame, Messieurs, Josette BÈS, Josette BOUIN, Valérie ROMAIN, Frédéric ESQUEVIN, Éliane CARLES,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jacques HUC, Nicole CABASSOT, Claude RAMON, Christiane SÉGURA,

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Laure SUDRE, Olivier BRAULT (Pouvoir à Madame Josette BOUIN), Louis BARRET (Pouvoir à Madame Josette BÈS), Pierre COSTES, Dominique BILLET (Pouvoir à Madame Valérie ROMAIN), Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Michel FRANQUES, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Pierre BOUCLY, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND (Pouvoir à Madame Eliane CARLES),

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRE, Barbara DESVALS-BARBEY, Gisèle DEDIEU, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Josian VAYRE, Pierre GUIRAUD, Gérard FABRE, Christian MALGOUYRES, Georges LACOMBE, Doris HUCHEDE, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Patrice MANGIONE, Gérard SOULOMIAC, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Philippe ROQUES

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 35

Votants : 31

PUBLIE LE

05 JUIL. 2006

N° 2 - 82 / 2006 : ZA RIEUMAS – ACQUISITION SCI LA PELBOUSQUIÉ

Pilote : Commission Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Finances et Budget
Mairie de Marssac sur Tarn

Monsieur Michel ALBINET, rapporteur,

Le Conseil Municipal de Marssac sur Tarnen date du 25 mars 2004 a sollicité la création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) dans le secteur de Rieumas. Monsieur le Préfet du Tarn a pris un arrêté le 13 juillet 2004 pour créer cette ZAD. Notre collectivité a diligenté des études préalables sur cette ZAD en vue de réaliser une zone d'activités à l'entrée de l'agglomération. Au vu de ces études, elle s'est prononcée favorablement le 7 juin 2005 sur son intérêt communautaire.

Le 18 novembre 2004, la SCI LA PELBOUSQUIE, propriétaire de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Marssac sur Tarn, section ZL numéro 15 d'une surface de 54 360 m², a sollicité la commune pour l'acquisition de son bien compte tenu qu'il était inclus dans le périmètre de la ZAD.

Au vu du montant demandé et de l'écart constaté avec l'évaluation des domaines, la Commune de Marssac a saisi le juge à l'expropriation pour fixer la valeur de ce bien préempté. Le montant a été fixé à 163.080 € HT auquel s'ajoute une somme de 1 500 € en application de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Toutefois, la société PONEY CITY, dirigée par Monsieur RIVIÈRE Jérôme, a signé en juin 2000 un bail commercial pour cet immeuble afin d'exercer son activité hippique. Des négociations ont eu lieu avec cette société et un cabinet a été saisi pour appréhender la valeur de ce bail commercial. En mai 2006 un accord est intervenu pour une indemnité d'éviction de 49 680 € TTC et pour libérer les locaux.

Compte tenu de l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus, le Maire de Marssac sur Tarn a pris un arrêté le 3 mai 2006 déléguant l'exercice du droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en vue de l'acquisition de cet immeuble.

C'est pourquoi je vous propose,

- D' approuver l'acquisition à la SCI LA PELBOUSQUIE de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Marssac sur Tarn, section ZL numéro 15 pour le montant fixé par le juge à l'expropriation soit 163 080 € HT auquel s'ajoutera la somme de 1 500 €.

- De verser à la société "PONEY CITY" dirigée par Monsieur RIVIÈRE Jérôme, une indemnité d'éviction de 49 680 €.

- De rembourser à la commune de Marssac les frais d'avocat pour cette opération.

- De désigner Maître DUMONS notaire à Albi pour la rédaction de l'acte d'acquisition.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le procès verbal contradictoire et la convention de mise à disposition pour les voies

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 07 juin 2005.

VU l'arrêté de Maire de Marssac sur Tarn du 3 mai 2006 déléguant l'exercice du droit de préemption.

VU le jugement du Tribunal de Grande Instance d'Albi du 10 novembre 2005.

ENTENDU le présent exposé,

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente la ZA RIEUMAS commune de Marssac pour le développement économique de l'agglomération albigeoise,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** l'acquisition à la SCI LA PELBOUSQUIE de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Marssac sur Tarn, section ZL numéro 15 pour le montant fixé par le juge à l'expropriation soit 163 080 € HT auquel s'ajoutera la somme de 1 500 €.

- **VERSE** à la société "PONEY CITY" dirigée par Monsieur RIVIÈRE Jérôme, une indemnité d'éviction de 49 680 €.

- **REMBOURSE** à la commune de Marssac sur Tarn les frais d'avocat pour cette opération.

- **DÉSIGNE** Maître DUMONS notaire à Albi pour la rédaction de l'acte d'acquisition.

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer l'acte d'acquisition et tout acte afférent à cette opération.

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au BP 2006 budget annexe zones d'activités de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois Opération 2160 Article 2160-2111 et 2160-67.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 Juin 2006

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE

